

Syngenta International SA

Media Office
CH-4002 Bâle
Suisse
Tél. : +41 61 323 2323
Fax : +41 61 323 2424

www.syngenta.com

Contacts médias :

Paul Barrett
Suisse +41 61 323 2323
Paul Minehart
E.-U. + 1 202 737 8913

Contacts analystes/investisseurs :

Jennifer Gough
Suisse +41 61 323 5059
E.-U. + 1 202 737 6521



communiqué de presse

Bâle, Suisse, le 15 octobre 2015

Syngenta annonce la conclusion d'un accord de licence portant sur ses caractères de maïs

- **Octroi de droits mondiaux à KWS et à Limagrain sur le portefeuille de caractères génétiques de maïs de Syngenta**
- **Accord de 20 ans avec un paiement initial de 200 millions de dollars**
- **La mise sous licence des caractères génétiquement modifiés constitue un élément moteur dans l'amélioration de la rentabilité de l'activité Semences**

Syngenta a annoncé aujourd'hui le renforcement de sa collaboration dans le cadre d'accords de licence avec KWS et Limagrain et leurs joint-ventures AgReliant et Genective. Le nouvel accord a été conclu pour une durée de 20 ans et couvre les activités d'AgReliant en Amérique du Nord et les opérations individuelles des deux entreprises en dehors de l'Amérique du Nord. Selon les termes de cet accord, Syngenta accordera les droits mondiaux de son portefeuille de caractères de maïs génétiquement modifiés actuels et futurs. En contrepartie, Syngenta recevra un paiement initial de 200 millions de dollars ainsi que de futurs redevances et paiements de jalons, sous réserve des autorisations réglementaires correspondantes.

Davor Pisk, Chief Operating Officer de Syngenta, a déclaré : « Cet accord renforce la valeur du portefeuille novateur de caractères génétiquement modifiés et des capacités biotechnologiques de Syngenta. La création de valeur ajoutée grâce à l'octroi de licences sur les caractères génétiques ainsi que l'intégration de technologies de pointe dans notre propre offre de marque seront un moteur important dans l'amélioration de la rentabilité de notre portefeuille Semences. »

Hagen Duenbostel, CEO de KWS SAAT SE, a déclaré: « En tant que société productrice de semences indépendante, nous avons toujours eu pour objectif de fournir les meilleurs produits aux agriculteurs. Avec le renouvellement de cet accord, nous serons en mesure de satisfaire les exigences de nos clients grâce à la solidité mondiale de notre matériel génétique du maïs et une vaste gamme concurrentielle de caractères de maïs OGM fournissant des solutions durables. De plus, cet accord permet à Genective de poursuivre sa stratégie d'architecture ouverte consistant à associer ses propres caractères de maïs OGM aux plateformes de caractères leaders du secteur. »

Bruno Carette, CEO de Limagrain Field Seeds, a déclaré: « Limagrain, au travers de sa holding Vilmorin & Cie, considère que cet accord mondial de licence de

caractères avec Syngenta renforce son portefeuille de produits de semences de grandes cultures à l'intention des marchés du maïs OGM établis et futurs. La capacité à associer du matériel génétique propriétaire hautement concurrentiel avec les caractères OGM leaders de Genective et Syngenta donnera plus de choix à nos clients qui s'approvisionnent en maïs dans le monde entier. Proposer de telles alternatives est au cœur de notre ambition d'aider les cultivateurs de maïs à relever les futurs défis qui se poseront à eux en matière de production. »

Syngenta est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture qui aide à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en permettant à des millions d'agriculteurs de faire un meilleur usage des ressources naturelles disponibles. Par nos capacités scientifiques de premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les cultures. Nous nous engageons à prévenir la dégradation des sols, améliorer la biodiversité et revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez www.syngenta.com et www.goodgrowthplan.com. Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse www.twitter.com/Syngenta.

Avertissement concernant les déclarations prospectives :

Ce document contient des déclarations prospectives reconnaissables par l'emploi de verbes au futur et au conditionnel, ou de termes et expressions impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de déboucher sur des résultats sensiblement différents de ceux annoncés. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le dossier soumis par Syngenta à la Commission des titres et des changes des États-Unis (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de mettre à jour ses déclarations prospectives de manière à refléter les résultats réels, les changements de prévisions ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou émettre (et ne fait pas partie d'une telle offre ou invitation), ni une sollicitation de quelque offre que ce soit d'acheter ou de souscrire des actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS. Il n'est pas non plus à la base d'un contrat en ce sens ou lié à un tel contrat.